

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 8

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOUVIER, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI-DUCHENE, Mélanie AYISSI, Jennifer JACQUIER, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN.

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 juillet, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la ville de Sciez-sur-Léman sous la présidence de Madame Fatima BOUVIER.

Date de convocation du Conseil Syndical : 1 juillet 2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie AYISSI

20250708.08

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DES SKATE PARKS DE SCIEZ
ET D'ANTHY-SUR-LEMAN POUR LA DISPENSE DE COURS DE SKATE**

Exposé

Dans le cadre de sa compétence, le SISAM peut mettre à disposition une partie des skate-parks situés à Sciez et à Anthy-sur-Léman afin que soient dispensés aux enfants et aux jeunes des cours hebdomadaires de skate-board durant les périodes scolaires et des stages durant les vacances scolaires.

Depuis 2023, le Syndicat Intercommunal de Sciez, Anthy, Margencel a signé une convention d'occupation temporaire du site pour la dispense de cours de skate avec Monsieur Nicolas DROZ, moniteur éducateur sportif. Ce dernier encadre des cours de skate board sur les sites de Sciez et d'Anthy sur Léman. Le SISAM et ce moniteur professionnel souhaitent prolonger cette offre faite aux enfants et aux jeunes du territoire. En contrepartie, Nicolas DROZ s'acquittera d'une redevance évaluée à 100 euros par an.

Décision

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte les termes de la convention d'occupation temporaire des skate-parks de Sciez et Anthy-sur-Léman,
Accepte sa reconduction pour une durée établie à une année renouvelable,
Valide le montant de la redevance établi à 100 euros par an.
Autorise la présidente à signer la convention d'occupation temporaire des skate-parks de Sciez et Anthy-sur-Léman.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
La Présidente,
Fatima BOUVIER


Bouvier
